

ANRT – Groupe de travail sur l’Espace Européen de la recherche (GT ERA) **Papier de positionnement sur l’évaluation à mi-parcours du programme** **Horizon Europe**

10 février 2023

Le groupe de travail de l’ANRT sur l’Espace Européen de la Recherche (GT ERA) est composé de 48 organisations françaises publiques et privées toutes investies dans la R&I à l’échelle européenne. Ce groupe fondé en l’an 2000 par le service Europe de l’ANRT coopère depuis presque 25 ans à la réussite des programmes-cadres européens (PCRI).

Aujourd’hui, il se réjouit de participer à l’évaluation à mi-parcours d’Horizon Europe (HE) ainsi qu’aux orientations du plan stratégique Horizon Europe 2025-2027 en contribuant à la consultation lancée par la Commission européenne (CE) le 6 décembre 2022.

Les recommandations et réflexions majeures émises par le GT ERA se réfèrent aux cinq grandes thématiques suivantes d’horizon Europe :

- Aspects politiques du programme
- Appels à propositions de projets
- Missions et partenariats
- Montage et évaluation des propositions de projets
- Mise en œuvre des projets

1. Aspects politiques du programme

- **Budget** : La pandémie, la crise de l’énergie et les changements climatiques ont clairement mis en exergue le rôle essentiel joué par la recherche et l’innovation pour façonner un avenir vert, numérique et sain en Europe. Comme l’a déclaré la commissaire Mariya Gabriel lors du [lancement d’Horizon Europe en France](#) : « *Indéniablement, l’innovation et la recherche seront le moteur de l’avenir de l’Europe. Si nous voulons tirer des leçons de la pandémie actuelle, l’une des leçons les plus importantes est le dynamisme de la recherche et de l’innovation en Europe* » Pour ces raisons, le GT ERA se réjouit de l’augmentation du budget alloué à Horizon Europe pour relever les défis mondiaux ainsi que des nombreuses opportunités offertes pour tous les secteurs et toutes les disciplines afin de stimuler la compétitivité européenne.
- **Synergies** : le GT ERA défend une approche systémique de la recherche et de l’innovation. Ainsi, il invite la CE à lancer des appels permettant de renforcer les synergies entre les différentes activités d’Horizon Europe et les programmes de l’UE. La mise en œuvre de ces synergies doit être facilitée par la simplification des règles et modalités de participation.
- **Coopération internationale** : en matière de recherche et d’innovation, il est essentiel de relever les défis mondiaux et de permettre à l’Europe de collaborer avec des chercheurs et des innovateurs d’autres régions du monde. Le GT ERA approuve les ambitions d’Horizon Europe qui vont au-delà des frontières européennes. Cependant, les retards pris dans la conclusion des accords d’association affectent la composition de certains consortiums. Par voie de conséquences, cela pourrait engendrer des difficultés dans la préparation et la mise en œuvre des conventions de subvention. Il est à noter que des incertitudes subsistent toujours à l’égard de l’association du Royaume-Uni au PCRI.
- **Couverture des TRL** : les deux premières années de participation à HE militent pour un rééquilibrage des appels à projets afin de mieux couvrir l’entièreté de l’échelle TRL. L’objectif

pour les bénéficiaires est de pouvoir planifier des portefeuilles de R&I à la fois dans le cadre d'HE mais aussi pour anticiper le prochain Programme-Cadre. Deux aspects sont notamment à souligner :

- La couverture de l'excellence collaborative en recherche fondamentale dans les clusters est trop limitée. Pour cette raison, il est impératif d'accroître les financements pour des projets à faible TRL dans le pilier 2 tout en augmentant celui des projets d'excellence thématique du pilier 1 (ERC, MSCA). En outre, il serait intéressant de prévoir des appels ascendants à bas TRL sur certains sujets scientifiques ayant de longs cycles d'innovation.
- Dans le même temps, la démonstration et l'industrialisation des projets ne sont pas suffisamment couvertes dans le pilier 2. En effet, jusqu'à ce jour, Horizon Europe n'a lancé qu'un petit nombre d'appels sur des TRL élevés (TRL > à 7). De surcroît, les budgets alloués restent trop faibles pour répondre aux besoins spécifiques de ces projets. Il est essentiel d'augmenter sérieusement le financement de ce type d'appel.
- **Organisation du programme** : la planification et les priorités politiques prévues dans Horizon Europe sont très appréciées par les membres du GT ERA. Toutefois, une simplification du cadre actuel est souhaitable. Actuellement, les chercheurs et les innovateurs éprouvent des difficultés pour comprendre les liens entre les différents niveaux de programmation (plan stratégique, programme de travail, destinations, missions, etc.). Cela engendre une difficulté de positionnement dans la réponse aux appels à propositions de projets.

2. Appels à propositions de projets

- **Type d'instrument** : comme expliqué ci-dessus, au sein du pilier 2, il est important d'assurer une cohérence des TRL entre les clusters et les destinations et de s'assurer que l'ensemble de l'échelle TRL soit couverte dans chaque cluster avec des instruments appropriés.
- **Simplification des appels à projets** : les appels à projets au sein d'Horizon Europe deviennent de plus en plus complexe du fait d'un périmètre plus large que dans le précédent programme-cadre. Ainsi, ils deviennent plus difficiles d'accès pour les chercheurs. Cela entraîne notamment une réticence à coordonner les projets et peut paradoxalement réduire l'ambition et l'impact des projets. Les appels d'Horizon Europe nécessitent souvent une nouvelle approche, impliquant davantage de partenaires, conduisant à des consortiums plus importants, plus difficiles à gérer et à coordonner. La coordination et même la participation sont souvent déconseillées. Certains facteurs ont été identifiés comme des freins : taux de réussite bas; multiplicité des instruments et des programmes de travail; ressources financières et humaines limitées au sein des organisations (les projets Horizon Europe nécessitent des compétences très spécifiques); la mise en place de projets européens est chronophage et le rendement des efforts investis demeurent une préoccupation majeure.
Pour ces raisons, le GT ERA insiste sur : une simplification à grande échelle des instruments et des appels ; une coordination et une participation simplifiée ; la promotion de projets plus petits et plus ciblés ; le réexamen des délais d'appel avec une meilleure répartition sur l'année (le calendrier est très difficile, avec de nombreux appels ouverts dans un délai très limité).

3. Missions et partenariats

- **Missions** : le GT ERA ne remet pas en cause le concept même des missions mais plutôt leur mise en œuvre et leur cohérence avec d'autres appels relevant du pilier 2. Le GT ERA constate que peu de membres participent aux projets des missions compte-tenu de la difficulté à accéder à ces appels. Plusieurs raisons à cela : les sujets sont particulièrement compliqués et manque de visibilité ; il est difficile pour les chercheurs de trouver une place dans un projet

« mission » ; il perdure un manque de compréhension sur la façon de participer à ces actions. Dans ce contexte, il semble crucial de clarifier le scénario et de soutenir les postulants afin d'assurer une participation aux appels la plus large et la plus facile possible.

- **Partenariats** : le GT ERA apprécie les efforts déployés par la CE pour rationaliser le paysage des partenariats et réduire le nombre d'instruments. Toutefois, des difficultés subsistent en particulier pour les primo-accédants. En effet, missions et partenariats sont parfois source de confusion pour ceux qui souhaitent y entrer.

Il n'est pas facile d'exprimer une seule opinion sur les partenariats, cela dépend beaucoup du type de partenariat.

En tout état de cause, une plus grande implication du secteur privé dans certains clusters doit être facilitée par la mise en place de partenariats co-programmés ou par un meilleur équilibre entre les types de partenariat. En effet, lorsque la grande majorité des partenariats sont cofinancés, les interactions avec le secteur privé restent limitées. Cela est d'autant plus dommage que les membres du GT ERA considèrent les partenariats public-privé comme des instruments puissants pour l'excellence de la recherche collaborative et de l'innovation en Europe.

4. Montage et évaluation des projets :

- **Compétitivité de l'UE** : le calendrier d'évaluation et de préparation de la convention de subvention (8 mois) pourrait être trop long et insuffisant pour certains projets innovants en prise directe avec la compétitivité mondiale. Ainsi, l'Union européenne pourrait perdre des opportunités prometteuses pour sa compétitivité et son autonomie stratégique.
- **Canevas de proposition** : le GT ERA loue les efforts déployés par la CE pour simplifier davantage le montage des propositions de projets. En particulier, au sein du nouveau canevas de rédaction, ils apprécient : l'abandon de la description de la gouvernance de projet ; la suppression des questions redondantes évitant ainsi des répétitions inutiles dans la description du projet de R&I. Toutefois, le GT ERA alerte sur le fait que la réduction constante du nombre de pages est en contradiction avec le nombre croissant de sujets à couvrir pour répondre à un appel à projets (approche interdisciplinaire et intersectorielle requise). Une conciliation de ces exigences semble souhaitable. Par ailleurs, la version actuelle de la section sur l'impact (en particulier « the pathway to impact »), s'avère complexe à aborder pour les chercheurs et les innovateurs.
- **Évaluation à l'aveugle** : le projet pilote d'évaluation à l'aveugle suscite des interrogations de la part des membres du GT ERA. En effet, le GT souligne l'importance d'obtenir des informations précises pour savoir comment rédiger une proposition recevable afin d'éviter le risque d'exclusion. Jusqu'à présent, ce nouveau mécanisme n'est pas clair. Il est impératif que tous les candidats soient pleinement conscients des principaux changements pour relever ce nouveau défi.
- **« Right to react »** : le GT ERA est satisfait du pilote lancé lors des deux premières années d'HE. Les membres apprécient la nouvelle méthodologie proposée, bien que certaines améliorations soient encore nécessaires. Il serait intéressant d'obtenir les données d'évaluations relatives à ce pilote pour comprendre l'avenir potentiel de ce mécanisme.

5. Mise en œuvre du projet

- **Modèle annoté de convention de subvention (AMGA)** : les membres du Groupe de Travail ERA demandent à la Commission européenne de finaliser et de publier l'AMGA dans les plus brefs délais. Il s'agit d'une préoccupation importante pour les bénéficiaires deux ans après

l'entrée en vigueur du programme-cadre. Actuellement, plusieurs incertitudes subsistent en raison de l'absence d'annotations clarifiant les règles financières et administratives.

- **Simplification des règles de mise en œuvre** : le groupe de travail de l'ANRT apprécie la continuité et la stabilité des règles et modalités de participation au sein du PCRI. C'est l'une des grandes forces du programme-cadre de l'UE. Par ailleurs, il soutient la volonté de la Commission européenne de simplifier la charge administrative des projets européens. Enfin, il accueille favorablement certaines nouvelles initiatives spécifiques (EX : modèle de convention de subvention « corporate », section « datasheet » dans la convention de subvention, etc.).

Malgré ces points positifs, certains efforts doivent être poursuivis dans les domaines suivants :

- **Coût de personnel** : la nouvelle disposition relative au temps productif (215 jours) ne convient pas aux organisations françaises car elle n'est pas adaptée au système national. Il existe un risque de perte économique. Une nouvelle option alternative devrait être introduite pour tenir compte des caractéristiques spécifiques de l'organisation bénéficiaire. De plus, l'obligation de calculer les coûts de personnel plusieurs fois par an, pour chaque rapport, augmente considérablement la charge administrative. Cette règle n'est pas adaptée aux pratiques comptables actuelles, comme c'était le cas sous Horizon 2020.
- **Facturation interne** : malgré la simplification, des clarifications supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre la nouvelle méthode.
- **Essais cliniques** : le coût unitaire de la déclaration des coûts des essais cliniques n'est plus prévu par Horizon Europe, ce qui est contraire aux efforts de simplification annoncés. Quoiqu'il en soit, il semble utile d'expliquer comment déclarer ces coûts et d'ajouter quelques exemples dans le modèle annoté de convention de subvention.
- **Gestion de projet** : il faut simplifier les processus et les activités. Cette tâche est réalisée par le coordinateur dont la charge de travail est de plus en plus lourde. Cela peut décourager certains d'accomplir une telle mission.
- **Audit** : il manque encore les règles détaillées en matière d'audit. La publication des annotations de la convention de subvention (AMGA) et du programme indicatif d'audit (IAP) devient de plus en plus urgente. Les bénéficiaires doivent savoir dès le départ comment gérer correctement leur projet.

D'une manière générale, le groupe de travail est convaincu que l'une des clés de la simplification est d'**assurer la cohérence entre les règles d'exécution d'Horizon Europe et les pratiques internes générales des bénéficiaires.**

- **Sommes forfaitaires** : l'utilisation des sommes forfaitaires sera élargie à compter de 2023. Les outils et les conseils fournis par la Commission européenne sont très appréciés, mais ils restent encore des questions sans réponses. Il est impératif que la communauté européenne de R&I soit prête pour affronter ce grand changement. En particulier, les membres du GT ERA souhaitent :
 - Connaître la structure et le niveau de détail des rapports techniques.
 - Le respect des pratiques comptables et financières internes : comment les contrôles pourraient être effectués lors d'un audit ?
 - Une clarification sur l'évaluation technique et les contrôles techniques
 - Connaître la façon dont les avenants seront gérés

De plus, le GT ERA craint qu'une plus grande utilisation des sommes forfaitaires influent la sélection des partenaires. Afin de réduire le risque de défaillance des partenaires, qui pourrait conduire à une réduction de la subvention, le choix des partenaires d'un consortium pourrait

s'orienter vers des organisations de confiance (comme des partenaires réguliers). Cela pourrait constituer un obstacle à l'inclusion des primo-accédants (en particulier les petites organisations) dans les projets Horizon Europe.

Les membres du Groupe de travail ERA de l'ANRT se tiennent à la disposition de la Commission européenne pour fournir des contributions complémentaires sur les sujets mentionnés ci-dessus et sont disponibles pour une discussion plus approfondie avec des représentants des institutions européennes.

Pour plus d'information vous pouvez contacter

Irene Creta – creta@anrt.asso.fr

Carole Miranda – miranda@anrt.asso.fr